

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 69 (1924)
Heft: 3

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'Ecole centrale I.— Changement de coiffure. — L'armée et la presse romande pendant la guerre. — Le service civil au synode bernois. — Une nouvelle revue militaire.

La question s'est posée de nouveau de quelle façon devait être organisée l'école centrale I. Avant la guerre, elle l'était comme l'école II, dans le cadre de l'armée, sous la direction et l'enseignement supérieur du commandant des écoles centrales. Pendant la guerre, les conditions du service actif ont conduit à l'instituer dans le cadre de la division, sous la direction du divisionnaire avec enseignement donné par les officiers de la division. Depuis la guerre, ce régime a été maintenu, mais chaque année on s'est demandé s'il ne conviendrait pas de revenir à l'ancien. Ici, de nouveau, notre système militaire nous place entre des solutions opposées dont il faut choisir l'une au mieux, appréciant leurs avantages et leurs inconvénients respectifs pour s'arrêter à celle qui paraît réunir le plus grand nombre de ceux-là et le moindre de ceux-ci. C'est, dans un autre domaine, ce qui se présente à propos de l'incorporation des compagnies de recrues dans les bataillons actifs. Il faut additionner respectivement l'actif et le passif et calculer le solde pour balancer le compte.

L'école divisionnaire offre l'avantage de favoriser la cohésion entre les éléments de la division ; elle fournit notamment au commandant de l'unité une occasion de prendre mieux contact avec ses sous-ordres et de les juger. L'inconvénient est le particularisme divisionnaire.

L'école centrale générale pare à ce dernier inconvénient, mais prive le divisionnaire de l'avantage de commandement qu'il retire de ses écoles particulières.

On cherche une conciliation. On croit l'avoir trouvée en rendant aux écoles centrales II un chef à demeure, — le colonel U. Wille a été nommé à ce poste, comme on sait, — et le personnel instructeur, formé dans ces écoles à l'unité d'enseignement, collaborerait aux écoles divisionnaires où il représenterait la doctrine de l'armée.

On pourra juger de ce mécanisme par son fonctionnement. Mais nous penchons à croire que le régime des demi-mesures et des cotes

plus ou moins bien ou mal taillées durera aussi longtemps qu'on ne se résoudra pas à la réforme du haut commandement. (Nous renvoyons à la *Revue militaire suisse* de juillet et août 1923.)

* * *

On commence à rencontrer dans nos rues et sur nos grandes routes les soldats coiffés du casque qui remplace l'ancien « képi » en cuir bouilli. Des goûts et des couleurs il ne faut discuter, mais la nouvelle coiffure répond mieux, semble-t-il, au goût public que l'ancienne. Quelques journaux de la Suisse allemande ont consacré des entrefilets rapides et attendris au shako des générations passées. Une fleur sur un cercueil. Regardons avec respect couler ces larmes momentanées et répétons avec l'Ecclésiaste que la figure de ce monde passe. Après quoi, nous penserons à autre chose sans difficulté.

* * *

La dernière chronique a dû ajourner l'examen d'une correspondance relative aux articles de notre collaborateur E. Régnier sur *L'armée et la crise intérieure*. (Livrasons de décembre 1923 et janvier 1924.)

Rectifions d'abord une erreur à la demande de l'auteur. Parlant des tentatives révolutionnaires de 1919, il les signale à Bâle et à Zurich (livr. de janvier 1923, p. 13). L'indication de Bâle a été la suite d'une distraction et doit être retranchée.

Un interlocuteur et un correspondant nous ont demandé si les observations de notre collaborateur n'étaient pas entachées d'exagération ; si réellement, à notre avis, la presse, pendant la période d'occupation des frontières, s'était montrée si portée à la critique, et si le moral de l'arrière en avait souffert au point de décevoir ceux de l'avant qui, à l'occasion de congés ou pendant les périodes de démobilisation, se sont retrouvés à son contact.

La meilleure façon de s'informer avec exactitude serait de consulter les archives de l'armée. Que ceux qui sont curieux [de se replacer dans l'esprit du moment le fassent ; ils constateront promptement l'intérêt et l'utilité de cette étude. C'est celle d'une page de psychologie publique, et son utilité résidera dans le désir d'éviter que, dans de nouvelles circonstances aussi tragiques, les mêmes erreurs soient répétées. Ils trouveront aux archives des centaines et des centaines d'articles de nos journaux, et nous serions surpris si de cette lecture, et en constatant l'esprit qui domina dans la presse à de certains moments, ils n'éprouvaient pas une impression plutôt

pénible. A noter qu'en formulant cette remarque, nous ne visons pas particulièrement la presse d'extrême gauche ; c'est les journaux bourgeois qu'il est intéressant de consulter et c'est de leur lecture, en ce qui a trait aux choses de l'armée, qu'il est utile de retirer l'impression moyenne.

On pourra faire une observation instructive que notre collaborateur a relevée, celle du changement de ton complet de la presse romande en 1918. C'est qu'entre temps, cette presse avait découvert l'armée ! Cela avait été très simple ; au lieu de continuer à être tenus en suspicion, comme ils l'avaient été jusqu'alors, en gens qui trahissent par indiscretion professionnelle tous les secrets de la défense nationale, les journalistes avaient été conviés à voir comment se poursuivait l'instruction des troupes au Centre divisionnaire de la 1^{re} division. Ils s'aperçurent, entre autres, que les rapports entre chefs et troupe n'étaient nullement ceux que se figurait un public mal informé, et qu'en cette quatrième année d'un service militaire que ne pouvaient stimuler les lauriers de la gloire, accomplissement d'un devoir monotone, garde montée longuement l'arme au pied dans le tran-tran modeste et quotidien des garnisons, la bonne humeur du troupier ne s'était pas altérée, qu'on le retrouvait tel qu'on l'avait vu au départ, à l'heure du serment prêté à la patrie, fidèle à sa mission, plus débrouillard seulement, entraîné, souple et aisé, bref, ce que la vie militaire l'avait fait.

Ce fut une révélation ; lorsqu'à quelque temps de là, — nous reproduisons ici l'opinion d'un de nos correspondants, — M. Evêquoz attaqua le Centre d'instruction au Conseil national sur la foi de renseignements inexacts, son discours qui, quelques mois plutôt aurait obtenu un grand succès, peut-être, parut une erreur.

Autre cause, plus grave, mais qui, heureusement, n'a pas déployé les effets qu'on aurait dû craindre si la guerre nous avait atteints. Elle a résidé dans la conduite de nos plus hautes autorités politiques, lorsqu'il s'est agi de donner un chef à l'armée. Cette remarque ne se préoccupe pas des personnalités en jeu ; elle ne considère pas les individus mais la procédure. Ce n'est pas ainsi qu'on désigne un chef à ses soldats, si l'on ne veut pas les exposer, eux et lui, aux pires aventures dès le premier revers. S'il y a succès, les fautes sont corrigées ; la victoire rend tout aisé. Mais si des revers ouvrent la campagne, les moindres manquements sont vus au verre grossissant par ceux qui s'imaginent en souffrir. La démorisation en est la rapide conséquence. La Suisse ne pouvait pas débuter dans la guerre plus mal qu'elle n'a débuté. Par leurs contestations électorales au moment où l'union aurait dû être partout, les hautes autorités fédérales ont démontré

leur fâcheuse ignorance des conditions morales de la guerre. Nous avons eu beaucoup de chance de n'avoir affaire à aucun ennemi. Mais que, récemment, le Conseil national ait encore invoqué les prérogatives du parlement pour persister dans un système aussi vicieux est plus inquiétant que le reste.

Après les bureaux militaires et les autorités politiques la presse elle-même. Nous résumons ici les principaux passages d'une lettre d'un correspondant qui a cumulé au cours de sa carrière les qualités de journaliste et d'officier, et qui est bien au courant de ce dont il parle. Il invoque la bonne foi des journalistes, observation au sujet de laquelle nous ne saurions faire aucune difficulté de lui donner entièrement raison. Mais dans la pratique, leur bonne foi quelle qu'elle soit, est parfois exposée à des mécomptes, parmi lesquels ceux que favorise la déformation professionnelle au péril de laquelle il nous arrive à tous de succomber sans distinction de professions.

Notre camarade et confrère allège la rapidité et la superficialité des premiers renseignements journalistiques, qui rappellent les premiers renseignements fournis par les patrouilles sur « l'ennemi » ; mais tandis que dans l'armée on contrôle, le journal paraît. *Scripta manent*. Puis il arrive que le journaliste, par un point d'honneur mal placé, s'entête. Là-dessus se greffe assez souvent l'incompétence de ce journaliste, sans connaissance des choses militaires ; puis cette face de la déformation professionnelle, — encouragée fréquemment par les lecteurs, convient-il d'ajouter, — qui le pousse sinon à rechercher par tous moyens une « sensation tapageuse », du moins à rechercher ce qui est « intéressant » et à le publier avant contrôle, parfois hélas ! sur la foi de renseignements de seconde ou de troisième main.

Il y aurait d'autres indications instructives à tirer de la lettre de notre camarade et qui étendraient le champ des observations. Car il ne s'arrête pas au temps de la dernière guerre, il considère d'une manière plus générale les relations des bureaux militaires et du public auquel les journaux s'adressent. L'espace que nous pouvons consacrer à la chronique suisse nous contraint à nous arrêter ici. Lorsque les circonstances y prêteront, nous verrons à compléter cet exposé.

* * *

Le synode du canton de Berne a discuté la question du service civil. Il l'a fait du point de vue religieux et théologique, naturellement, mais sans ignorer les conditions impérieuses de la défense nationale, avec lesquelles, a-t-il estimé, l'esprit des Ecritures n'est nullement en conflit. Nos plus anciens lecteurs se rappelleront peut-être que ce point de vue a été soutenu dans la *Revue militaire suisse*

par le colonel-commandant de corps de Sprecher, livraison de novembre et décembre 1911 : *La guerre et le christianisme*.

Le synode bernois, par 123 voix contre 15, a repoussé la proposition qui lui avait été présentée d'appuyer le projet des pétitionnaires.

* * *

Nous revenons à la presse en saluant l'heureuse entrée dans ce monde d'un nouveau confrère militaire ; *Vierteljahrsschrift für Schweizerische Sanitätsoffiziere* ; *Journal trimestriel des officiers suisses du service de santé* ; *Rivista trimestriale degli ufficiali sanitari svizzeri* ; organe trilingue dont la rédaction a été confiée au capitaine-médecin P. Vollenweider, 12 Heinrichsgasse, Bâle. Cette revue, organe de la Société suisse des officiers du service de santé, prendra la suite de l'ancienne annexe militaire du *Korrespondenzblatt für Schweizer Aerzte*, annexe qui, pendant la guerre et faute de collaborateurs, a disparu. Au nouveau-né, nous souhaitons longue vie et bonheur.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le Rapport Marin. — Ses propositions de réforme intéressant l'armée.

En 1922, une Commission présidée par M. Louis Marin, député, avait été chargée de proposer au gouvernement, par échelons successifs, les réformes profondes qu'il conviendrait d'apporter à nos services publics. C'est un signe des temps : riche au point d'être appelée, avant 1914, le banquier de l'Europe, la France, appauvrie aujourd'hui par la guerre, doit procéder à une sévère révision de ses dépenses.

Cette Commission s'est aussitôt mise en quête des mesures les plus urgentes. Son premier rapport a paru au *Journal officiel* du 10 décembre dernier.

Chacun sait que les Français ne sont pas seuls, en ce moment, à prêcher l'épargne. A l'étranger, on nous a même précédé dans cette voie de la sagesse et les résultats obtenus sont, paraît-il, de nature à inspirer de réconfortants espoirs. Quelle que soit la méthode employée dans cette recherche des économies, qu'on procède par *compressions* ou qu'on opère par *réformes*, il semble que l'on n'ait, en France, que l'embarras du choix.

Attention, cependant ! Notre situation n'est pas identique à

celle de nos grands Alliés, Américains ou Britanniques. Telle méthode, bonne chez eux, n'engendrerait chez nous que désillusions ou désordre. Au point de vue particulier de l'armée, des compressions étaient faciles, sitôt après la guerre, pour les gouvernements de Londres ou de Washington. Un simple retour au passé suffisait ; point de réforme nécessaire.

En France, il en va tout autrement. Nos institutions, et non pas seulement notre sol, ont été bouleversées par la guerre. Des causes de dépenses nées de cette dernière persistent, comme persistent, hélas ! les traces douloureuses du séjour de l'ennemi. L'armée existait de toutes pièces avant 1914 et notre armée de guerre n'a pas constitué un organisme entièrement neuf ; des organes déjà existants ont été grossis ou transformés. Est-il possible de songer aujourd'hui à leur suppression pure et simple ? Comment, dans ces conditions, procéder à des compressions que l'on aura peut-être lieu de regretter sous peu ? Par ailleurs, le mécanisme de nos administrations est vieux, démodé, archaïque. Quelle belle occasion de faire sa toilette ! Ainsi s'insinue dans les esprits, à côté de la notion de compressions, celle plus efficace des réformes. Elle est dans l'air depuis la fin des hostilités. Seules, les difficultés de l'heure présente semblent la gêner dans son développement.

C'est donc à une commission des réformes et non à une commission des économies que le gouvernement a décidé de recourir. Et le Rapport dont il a été question expose un premier échelon de réformes immédiatement réalisables.

Parmi elles, le passage aux administrations civiles d'un certain nombre d'établissements militaires semble des plus justifiés.

« Les organes de la défense nationale ont été logiquement amenés, par la forme ancienne des armées, à gérer directement tous les services qui pouvaient leur être nécessaires en temps de paix comme en temps de guerre. Aujourd'hui, le régime généralisé de la *nation armée*, le régime nouveau, à la lumière des enseignements de la dernière guerre, de la mobilisation dans *tous* les domaines et mettant en œuvre toutes les ressources d'un pays, obligent à rendre à certaines administrations civiles un rôle qui leur convient infiniment mieux : infiniment mieux en temps de *paix*, parce qu'elles y sont mieux outillées et que ce double emploi n'est pas tolérable dans l'intérêt général ; infiniment mieux en temps de *guerre*, parce qu'elles pourront dès maintenant préparer la mobilisation et les ressources inhérentes à leur domaine. »

Ceux du service de santé sont ici particulièrement visés. « L'au-

tonomie accordée à ce service a eu cette conséquence de transformer en administrateurs *improvisés* ceux des médecins militaires que leurs qualités *professionnelles* désignaient pour les grades supérieurs... Il ne viendrait à l'idée de personne de faire soigner des malades par des administrateurs ; il paraît tout simple de confier l'administration à des médecins. »

Il y a trop d'hôpitaux militaires : « On voit *s'enfler le nombre* des établissements du service de santé au fur et à mesure que *se réduisent les effectifs de l'armée*... Le fait tient, dit la Commission, à une conception erronée et excessive du rôle du service de santé militaire en temps de paix. Soucieux de se tenir au courant des progrès de la science, ce service a développé l'étude des spécialités comme si l'armée devait reproduire une image réduite mais exacte du corps médical civil. C'est perdre de vue le rôle propre des médecins militaires ; ceux-ci, tout en se tenant informés des progrès de la science, ne sauraient être consacrés exclusivement à toutes les spécialités de l'art médical : la *spécialisation* de médecins aussi peu nombreux que les médecins militaires, répartis sur tout le territoire occupé par nos armées, n'ayant à traiter qu'une population relativement rare, jeune et rigoureusement sélectionnée, ne saurait aboutir, dans l'ensemble, qu'à la formation de praticiens forcément *de second ordre* et à diminuer, dans une mesure *inadmissible*, le nombre des médecins *affectés aux services généraux*. »

La Commission propose également de remettre à l'administration civile les établissements pénitentiaires militaires et de passer aux haras le service des remontes.

Elle suggère encore la réunion d'un certain nombre d'écoles, cours et stages militaires, tout en reconnaissant, d'ailleurs, que l'organisation de l'enseignement dans l'armée n'est peut-être pas encore arrivée à un aménagement complet. Dès maintenant, on voudrait voir réduire les *écoles militaires* qui, « énumérées sous 20 rubriques différentes, comportent un effectif de 1908 officiers et 8146 hommes de troupe. En dehors des écoles, sous une *cinquantaine* de rubriques, le jeu mouvant des cours et stages variés dépense directement, sur divers chapitres budgétaires, environ 16 millions ; leur personnel dépassait, en 1923, 3550 officiers et plus de 10 000 hommes de troupe. »

L'argumentation de la Commission est la suivante :

Si les progrès réalisés pendant la guerre et la formation de bons cadres exigent un effort considérable dans l'enseignement militaire, « la multiplicité actuelle des *catégories* de cours et, pour chaque catégorie, la multiplicité des *unités* provoquent des inconvenients

très graves. D'une part, ils écrèment les corps de troupes dont les meilleurs éléments sont désignés pour servir d'instructeurs dans les cours et enlèvent à leur *service normal*, pendant plusieurs mois, des milliers d'officiers et de sous-officiers ; ils entraînent, pour le Trésor, des dépenses élevées et, pour les militaires déplacés comme élèves ou instructeurs, des charges considérables que n'arrivent jamais à couvrir les indemnités correspondantes : le mécontentement qui en résulte n'est pas compatible avec la bonne santé morale de l'armée. Il importe donc de réduire au minimum strictement indispensable le nombre et la durée de ces cours et stages. »

S'appuyant enfin sur les enseignements de la guerre en matière d'organisation générale, la Commission des réformes propose de réduire à 14 le nombre des corps d'armée, régions militaires, légions de gendarmerie, ainsi que l'unification de ces diverses circonscriptions. C'est, avant même qu'il ne soit voté, un bouleversement apporté au projet de loi sur l'organisation de l'armée.

Plus de distinction entre commandants de région et de corps d'armée. Un seul type de grande circonscription militaire qui réponde à la fois aux besoins de la mobilisation et au commandement des troupes. Quatorze suffiront désormais, par application de la tendance commune en faveur de régions administratives plus étendues que celles de 1873. A cette époque, en effet, téléphone, relations postales, automobile, T. S. F. et chemins de fer, ou bien n'existaient pas ou n'étaient pas ce qu'ils sont devenus aujourd'hui.

Comme conséquence, une réorganisation des magasins des services de l'habillement et du campement s'impose. Et la Commission de proposer la suppression immédiate des magasins régionaux qui, actuellement, ne servent même plus d'intermédiaires entre magasins généraux ou centraux et corps de troupes ; la réduction des magasins généraux et centraux à 7, un pour deux régions, au lieu des 21 qui existent ; l'utilisation d'une partie des économies qui en découleront, à améliorer l'organisation matérielle des magasins conservés ; pour finir, la suppression de la dualité persistante entre les deux services métropolitain et colonial, pour les magasins administratifs de l'intérieur.

Tel est, dans son ensemble, le programme de réformes que la Commission Marin considère comme un premier échelon réalisable dans le courant de 1924. Certes, l'abaissement qui en résulterait dans les dépenses inscrites au budget de la guerre ne serait pas considérable. Mais, dans notre situation financière présente, rien ne semble pouvoir être négligé. On le peut d'autant moins que, à tout prendre, les modifications de détail du genre de celles préconisées

sont en conformité avec le sens de l'évolution nouvelle caractéristique vers laquelle paraît s'orienter chaque jour le développement progressif de nos institutions militaires.

INFORMATIONS

SUISSE

L'aviation. — Le 12 février 1924, le Département militaire fédéral a pris une décision relative à *l'organisation de l'aviation militaire*. Celle-ci, jusqu'à nouvel avis, a été placée sous les ordres du service de l'Etat-major général. Un chef de section en assumera la direction en qualité de chef de l'aviation militaire, avec, sous ses ordres, un directeur de l'aérodrome. Lui incomberont en particulier l'organisation de détail et la direction du service, ainsi que celle des écoles et des cours de la troupe d'aviation, la préparation des prescriptions de service de cette troupe, l'instruction du personnel, l'administration des aérodromes militaires, la préparation du matériel, le contrôle des constructions, l'utilisation militaire de l'aviation civile.

La troupe d'aviation se compose jusqu'à nouvel avis d'un *groupe d'aviation* comprenant l'état-major, 5 escadrilles (élite), le corps des pilotes, le corps des observateurs, 1 compagnie de photographes (élite et landwehr) et 1 compagnie de [parc d'aviation (landwehr). L'escadrille peut se composer de plusieurs compagnies d'aviation.

La durée des cours d'instruction des troupes d'aviation est fixée par le budget de la façon suivante :

Ecole de recrues	75	jours.
Ecole de sous-officiers, de mécaniciens d'aviation et d'armuriers	35	"
Ecole d'officiers	105	"
Ecole de pilotes	173	"
Ecole d'observateurs	90	"

Peuvent être appelés à une *école de pilotes*, les officiers subalternes de la troupe d'aviation et, en tant qu'il y a de la place, des officiers subalternes qualifiés appartenant à d'autres armes.

Une fois en possession du brevet de pilote militaire, *les élèves pilotes* doivent prendre *l'engagement* de faire partie du corps des pilotes pendant 24 mois d'entraînement au minimum, en qualité de pilotes au mois. Après avoir passé l'examen de pilotes, ils sont nommés pilotes